

CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD LA VILLA TOHANNIC à VANNES

Décembre 2023

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart 01 et Remarque_02	1 - Gouvernance	Prescription_01	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF et comprenant un plan d'action et un suivi de celui-ci en prenant en compte les recommandations de l'HAS/ANESM de décembre 2009 portant sur l'élaboration, la rédaction et l'animation du projet d'établissement ou de service.	12 mois	Projet d'établissement
Ecart 02	1 - Gouvernance	Prescription_02	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale.	12 mois	Décision instituant le CVS
Ecart 03	1 - Gouvernance	Prescription_03	Rédiger un règlement de fonctionnement afin de se mettre en conformité avec la réglementation (article L311-7 du CASF).	6 mois	Règlement de fonctionnement
Remarques_01_04 et 05	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Elaborer des fiches de postes nominatives pour la directrice, l'IDEC et le médecin coordonnateur afin de fixer clairement leurs missions et procéder à la mise à jour de la fiche de poste du médecin coordonnateur..		
Remarque_03	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Formaliser les décisions prises par la direction et les diffuser.		
Remarque_06	3 - Gestion des risques	Recommandation_03	Formaliser, dans la procédure EI, le retour systématique qui doit être fait aux déclarants sur le traitement de leurs signalements.		
Remarque_07	3 - Gestion des risques	Recommandation_04	Mettre en œuvre le dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		